

Délibération **2019 CS 33** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : GESTION DE LA STATION DE TULIPE SAUVAGE – CONVENTION CCPAL

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE

Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS

Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN

Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL

Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Charte du PNR du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,

Vu la délibération BS2013-26 du Bureau du parc naturel régional du Luberon du 19 mars 2013,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon du 21 février 2013,

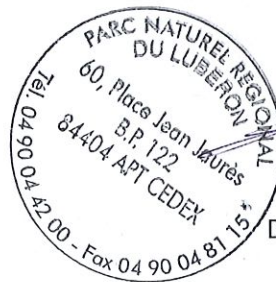
Considérant la mise en œuvre depuis 2013 d'un plan de gestion de la station de tulipe sauvage protégée sur une propriété de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon grâce à une convention avec le Parc naturel régional du Luberon dont la convention de partenariat est arrivée à terme ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention 2019-2024 pour la gestion de la station de Tulipe des bois du parc d'activités économiques de Perréal situé sur la commune d'Apt,
- **AUTORISE** le Président à signer avec la Communauté de communes du pays d'Apt le projet de convention annexé à la présente et tout autre document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,




Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1